

République Française

Département  
de la MeuseCENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE L'AIRE A L'ARGONNE**Séance du jeudi 13 avril 2023**

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

**Administrateurs : 21***L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.***Présents : 12****Votants : 15****Présents** : Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Luc GERARD, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Madeleine MOUTON**Représentés** : Evelyne BERTHAUX, Mathilde DECHEPPE, Anne RAMAND**Excusés** : Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN**Absents** : Martine AUBRY, Sophie CHARRIOT, Dominique DIDIER**DCA\_2023\_01 - Objet : Vote du compte administratif 2022 - CIAS**

Le Conseil d'administration réuni sous la vice-présidence de Mme KLEIN Dania délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par La Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		77 038.02		220.65		77 258.67
Opérations de l'exercice	327 854.41	320 961.19	2 381.27	530.86	330 235.68	321 492.05
<b>TOTAUX</b>	<b>327 854.41</b>	<b>397 999.21</b>	<b>2 381.27</b>	<b>751.51</b>	<b>330 235.68</b>	<b>398 750.72</b>
Résultat de clôture		70 144.80	1 629.76			68 515.04
				Restes à réaliser		132.20
				Besoin/excédent de financement Total		68 647.24
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		1 100.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 497.56	au compte 1068 (recette d'investissement)
68 647.24	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 avril 2023 et publié ou notifié le 17 avril 2023
--